



DEMANDE D'UTILISER LE NOM ET/OU L'EMBLEME LIONS

DEMANDE DE LA PART DE :

(Nom du Club ou du District parrain)

(Adresse)

Destinataire : L'Association internationale des Lions Clubs
A : Division juridique
300 22nd Street
Oak Brook, IL 60523-8842 Etats-Unis

L'Article 1 des Statuts Internationaux stipule que :

Le nom, les biens incorporels, l'emblème et tout autre insigne de l'association et des Lions clubs qui ont reçu leur charte, ne peuvent être utilisés, publiés ou distribués par aucun Lions club, aucun membre de club et aucun district, ni par aucune entité (juridique ou naturelle, constituée en société ou sous tout autre forme) qui serait organisée et/ou contrôlée par un Lions club, un ou plusieurs membres d'un Lions club, ou par un district Lions, pour quelque fin que ce soit, avec l'exception de celles qui sont expressément autorisées par les dispositions de la présente constitution ou par les directives du Conseil d'Administration International ; et aucun particulier ou entité (légale ou naturelle, constituée en société ou sous tout autre forme), ne peut utiliser le nom, les biens incorporels, l'emblème et autres insignes de l'association et des Lions clubs ayant reçu leur charte, sans l'accord écrit et la licence qui sont exigés par le Conseil d'Administration International.

I. Caractère de l'activité ou du projet :

(A) Nom du projet/de la fondation proposé(e) : _____

(B) Site Internet du projet/de la fondation proposé(e) : _____

(C) Nom(s) du ou des clubs et/ou des districts concernés : _____

- (D) Décrivez comment l'approbation est donnée par les clubs et/ou districts (joindre un exemplaire des procès-verbaux/de la résolution).
-
-
- (E) Provenance des fonds (expliquez en détail) :
- (1) Comment les fonds sont-ils collectés ?
-
- (2) Qui décide comment les dépenser, et selon quels critères?
-
- (3) Quelle proportion, normalement, des fonds collectés au cours d'une année est déboursée pendant la même année ?
-
- (F) Quelles sortes de renseignements sont fournies aux clubs participants en ce qui concerne la réalisation de l'activité ? _____
- (G) Décrivez en détail la participation des clubs (autre que la contribution ou la collecte des fonds), p.e. les autres aspects de la réalisation de l'activité confiés aux clubs.
-
-
- (H) Décrivez toute assurance obtenue, en dehors du programme d'assurance Lions pour la responsabilité civile, pour ce projet (telle que la responsabilité civile des directeurs et officiels, la responsabilité fiduciaire, la fraude/le vol, la couverture supplémentaire, l'assurance des biens immeubles, contre les accidents du travail etc.)
-
-
- (I) Organisation ou structure interne :
- (1) Adresser au siège un exemplaire des articles de constitution en société et des statuts, du certificat d'enregistrement.
- (2) Dresser une liste des officiels actuels et de leur mandat.
-
-
- (3) L'organisation est-elle considérée une organisation charitable par la province ou le pays où elle est constituée en société ?
-
-

II. Participation des clubs et/ou districts

- (A) Si un des clubs ou un des membres désire ne pas participer, depuis le commencement ou en se retirant plus tard, sera-t-il mis sous pression ou pénalisé de quelque manière que ce soit, dans le cadre du district, du club ou de la région ? Dans l'affirmative, veuillez donner les détails :

- (B) Pour participer au projet ou à l'activité, un club ou un membre de club doit-il verser des fonds ou payer des cotisations de quelque sorte que ce soit ? Dans l'affirmative, veuillez donner les détails :

III. Objectif

Expliquer très exactement le but du projet/de la fondation et le genre de personnes ou établissements etc. qui doivent en bénéficier :

IV. Durée

- (A) Combien de temps le projet est-il censé durer, en principe ? (Permanent etc.)

- (B) Depuis combien de temps le projet existe-t il, avant la présentation de cette demande?

- V. Nous comprenons et acceptons le règlement traditionnel de l'Association, mis en application par le Conseil d'Administration International depuis plusieurs années, signifiant que ni les districts, ni les clubs, groupes de clubs ou membres de club ne peuvent, par des moyens législatifs ou autres, obliger un club ou membre de club à participer, financièrement ou autrement, aux projets d'activités. Nous comprenons et avons expliqué clairement aux clubs et à leurs membres que les cotisations de club et de district sont séparées et à distinguer des fonds collectés pour les activités de district ou de club ; et que, bien que les cotisations pour des raisons administratives soient nécessaires pour le bon fonctionnement des districts et des clubs et que chaque club et membre soit donc tenu de payer sa part, néanmoins, toutes les contributions collectées pour les activités de district ou de club doivent être facultatives. Nous comprenons qu'aucun club ou membre de club ne peut être sujet à la discrimination ni se voir refuser le droit de participer aux autres aspects de la vie du club ou du district parce qu'il a décidé de ne pas participer ou contribuer à l'un des projets d'activités du club ou du district. Nous comprenons et acceptons que si cette demande est approuvée par le Conseil d'Administration International, ce sera à la condition formelle que les dispositions précédentes de ce paragraphe VI soient strictement observées et que la licence et l'autorisation ainsi accordées puissent être révoquées à tout moment par ledit conseil en cas d'infraction ou d'autre action prise ou omise par le district ou le groupe et qui, à l'avis du conseil, est considérée nuisible à l'image de marque et aux objectifs de l'association et des clubs et districts qui y appartiennent.

Signature de l'officiel de club/district : _____ Date : _____

Nom de l'officiel en lettres capitales d'imprimerie : _____ Titre : _____

Adresse électronique de l'officiel : _____

Vous êtes-vous rappelé de nous adresser les éléments suivants en même temps que votre demande ?

- ☐ **Articles de constitution en société (si le cas s'applique)**
- ☐ **Constitution et statuts/Documents officiels**
- ☐ **Procès-verbaux ou résolution du club/district indiquant leur avis favorable à la création de ladite fondation Lions**